vie féminine

Prévention des violences faites aux femmes : Quels apports de l'éducation permanente féministe ? Premier état des lieux

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

La lutte contre les violences faites aux femmes implique une approche multidimensionnelle qui articule prévention, accompagnement et réparation dans une stratégie globale et cohérente. Mais que recouvre en réalité le champ de la prévention des violences faites aux femmes ? Comment est-il investi (ou pas) par les pouvoirs publics et par les associations féministes aujourd'hui en Belgique ?

Dans le cadre du partenariat entre les asbl Garance et Vie Féminine et, en particulier du projet Réseau soutenant porté par Vie Féminine, c'est ce que cette brève analyse s'attachera à exposer en s'appuyant sur les pratiques actuelles de Vie Féminine.

Sans prétendre dresser un aperçu général de l'implication des autres associations féministes et services spécialisés en Belgique, cet état des lieux, certes partiel, offrira un socle de base sur lequel construire le projet Réseau soutenant qui vise, d'ici fin 2025, à valoriser l'apport de l'éducation permanente féministe à la prévention des violences faites aux femmes ainsi qu'à appuyer, développer et structurer l'action de Vie Féminine en la matière.

1. Violences faites aux femmes, de quoi parle-t-on ?

Les violences faites aux femmes existent sous de multiples formes (violences conjugales, sexuelles, institutionnelles, économiques, …) et font partie intégrante du système patriarcal.

Elles s'inscrivent dans un continuum : d'une part, elles sont continues car elles n'ont de limites ni dans le temps (tout au long de la vie des femmes) ni dans l'espace (à travers tous les continents et espaces de vie) ; d'autre part, ces violences sont liées entre elles et s'alimentent mutuellement. Ainsi, tolérer certaines formes de violences qui semblent moins graves revient à les accepter toutes et à légitimer l'expression du système de domination des hommes sur les femmes. Il n'existe donc pas de « petites » violences faites aux femmes.

Dans son travail, Vie Féminine use d'une grille de lecture intersectionnelle, ce qui signifie une prise en compte des différents systèmes de domination, ainsi que des manières dont ces systèmes se croisent, s'imbriquent et s'alimentent : le système patriarcal, qui est l'organisation historique de notre société fondée sur la domination et la discrimination des femmes et qui les défavorise encore aujourd'hui de manière disproportionnée ; le système raciste, qui affirme la suprématie des personnes blanches à l'encontre des autres tout en renforçant les discriminations à leur égard ; et enfin, le système capitaliste, qui exploite et appauvrit sans cesse les femmes. Les femmes ne sont pas les référentes de cette organisation sociale mais en pâtissent davantage, et beaucoup se trouvent dans une situation dans laquelle elles vivent simultanément plusieurs formes de domination.

En plus de ces facteurs sociétaux interviennent une interaction complexe de facteurs de risque individuels, relationnels, culturels et environnementaux.

2. Quelle politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes en Belgique ?

Ces dernières années, même si le cadre juridique et législatif n'a pas beaucoup évolué, les gouvernements belges ont pris un certain nombre d'engagements dans le bon sens concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, suivant ainsi une tendance internationale à reconnaître de plus en plus les différentes formes de violences à l'égard des femmes et leurs conséquences. Cependant, ces engagements ne se traduisent pas automatiquement par des mesures concrètes, pérennes, adaptées et suffisantes, ni par une politique cohérente inscrite dans une perspective féministe intersectionnelle.

Ainsi, les mesures adoptées sont essentiellement des mesures d'accompagnement dans l'urgence (lignes d'écoute, hébergement d'urgence) ou des mesures de répression (punition des auteurs), des mesures généralement individuelles et qui interviennent quand les violences ont déjà eu lieu.

En effet, la question de la prévention est entièrement déléguée aux associations féministes et services spécialisés. Jusqu'ici, aucune ligne budgétaire n'était consacrée au sujet, aucun espace de réseautage ; et il n'y a pas de réelle remise en question des normes et contexte sociaux qui légitiment et permettent ces violences.

Le projet Réseau soutenant s'inscrit toutefois dans le partenariat Vie Féminine-Garance financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du nouveau Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025.

3. Que recouvre la prévention des violences faites aux femmes et de quelle manière l'asbl Vie Féminine y contribue-t-elle ?

Selon la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé, la prévention des violences faites aux femmes peut s'envisager en trois paliers caractérisés par leur aspect temporaire :

- *La prévention primaire avant que se produise la violence*

Il s'agit ici d'outiller et équiper les femmes pour les aider à mieux anticiper et décoder les risques. Pouvoir identifier les violences et comprendre le contexte qui les légitime, et ce dans une visée d'émancipation, est une forme de renforcement et une clé de la prévention primaire. Nous faisons le pari que c'est ce que fait Vie Féminine au travers de ses activités d'éducation permanente féministe, et ce dans tous ses espaces, que soit dans les ateliers créatifs, dans les formations ou autres, et ce même quand l'activité n'aborde pas spécifiquement les violences. Grâce au Réseau soutenant, nous travaillerons la question au cours des prochaines années afin de formaliser ce travail et aboutir à un rapport analytique sur l'apport de l'éducation permanente féministe à la prévention des violences faites aux femmes.

- *La prévention secondaire, qui met l'accent sur les réponses les plus immédiates à la violence*

Même si on oppose traditionnellement ces deux notions, le travail d'urgence est parfois également une étape de l'éducation permanente. Vie Féminine se trouve là où sont les femmes : parfois, dans l'urgence aussi. Une réponse individualisée s'inscrit en effet dans le travail d'éducation permanente de proximité, réponse qui est très vite replacée dans le collectif. En effet, une des casquettes de l'animatrice est celle du réseautage : elle est capable de réorienter les femmes vers les partenaires sur le terrain. Les permanences sociales et juridiques, ainsi que les services ambulatoires (comme « Le Déclic »), lieux qui informent les femmes sur leurs droits, sont également là pour les soutenir face à leurs problèmes quotidiens, et permettent également de les réorienter vers les services adéquats tels que des refuges, par exemple.

- *La prévention tertiaire, qui concerne les soins à long terme après la violence*

Toutes les activités de Vie Féminine contribuent également à la prévention tertiaire puisque l'on y aborde entre autres la confiance en soi, et qu'on met en lien les femmes. A titre d'exemple, l'asbl aborde cette problématique à travers une recherche sur les besoins de réparation après violences conjugales, et une étude qui en découle. Un article sur le sujet a été publié dans le magazine *axelle*. De plus, un projet en cours ayant germé dans la région de Charleroi consiste à broder des phrases liées à la reconstruction ainsi que des extraits tirés de cette recherche sur des capes qui seront ensuite portées lors de la manifestation du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes).